



## 4

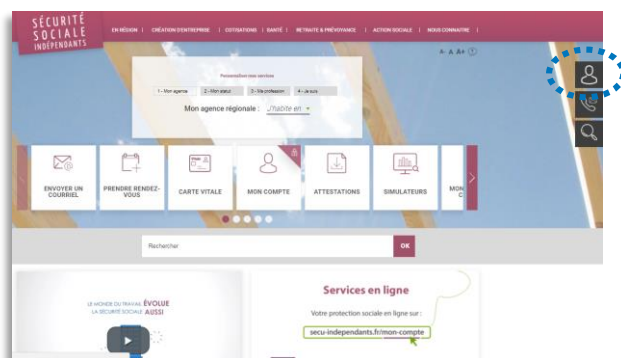
# J'adapte le montant de mes cotisations

**VOS REVENUS SONT À LA HAUSSE OU À LA BAISSSE ? VOUS POUVEZ ADAPTER LE MONTANT DE VOS COTISATIONS PROVISIONNELLES !**

1

### CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.SECU-INDEPENDANTS.FR

En page d'accueil, cliquez sur l'icône « Mon compte », en haut à droite



2

### IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE

Artisans et commerçants actifs ou retraités : Gérez votre protection sociale en ligne. Si vous êtes professionnel libéral, vous pouvez accéder au service « Ma santé »

**Vous êtes**

Travailleur indépendant  
 Expert-comptable

**Authentification**

Numéro de sécurité sociale  ?  
Clé  ?  
Mot de passe  ?

**Créer un compte**  
Créez un compte pour accéder aux téléservices de la Sécurité sociale des indépendants



3

### CLIQUEZ SUR LA RUBRIQUE « MES COTISATIONS »

Cliquez sur « Revenus » puis sélectionnez « Réévaluer mes cotisations » en bas du tableau qui présente les revenus ayant servi au calcul de vos cotisations

Revenu	Montant
Revenu (inclus bi-fonction)	18 000,00 €
Charges sociales	7 000,00 €
Revenu de remplacement	0,00 €



## 4

### J'adapte le montant de mes cotisations

#### 4

#### COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE

- Vérifiez votre adresse courriel
- Saisissez le montant à déclarer
- Cochez la case « j'ai été informé(e) »



#### 5

#### PASSEZ À L'ÉTAPE SUIVANTE

- Vérifiez l'exactitude de votre déclaration
- Confirmez-la : votre demande est prise en compte !

The screenshot shows a three-step process: 1. Estimation, 2. Prévisualisation, 3. Confirmation. The current step is 'Adapter le montant des cotisations'. It asks for the estimated 2017 revenue and includes a checkbox for 'J'ai été informé(e)'. Below the form, there are two buttons: 'ANNULER' and 'ÉTAPE SUIVANTE' (which is circled in blue).

#### + À savoir

**Vous recevrez un avis d'appel rectificatif par courrier sous 15 jours. Vos cotisations et vos échéances sont recalculées directement suivant votre revenu estimé !**

**Ne sous estimez pas votre revenu ; lorsque celui-ci sera définitivement connu, nous établirons les cotisations définitives et serons amenés à vous réclamer la différence s'il y a lieu.**

**Avec le service « Mon compte » sur [secu-independants.fr/mon-compte](http://secu-independants.fr/mon-compte) faites gagner du temps à votre entreprise !**